



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 44349

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les inquiétudes et protestations exprimées par les Unions et syndicats de propriétaires face à la diminution de la dotation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En 1987, le Gouvernement, sous la houlette de M. Jacques Chirac alors Premier ministre, avait pris l'engagement solennel de réaliser la parité entre la collecte de la taxe additionnelle au droit de bail (TADB) et les fonds alloués à l'ANAH. Cet engagement est loin d'être tenu puisque ladite collecte de la TADB devrait être supérieure pour l'année en cours à 3,5 milliards de francs, alors que le budget de l'ANAH prévu au projet de loi de finances pour 1997 sera de 2 milliards. Lorsqu'on sait que l'aide accordée aux propriétaires par le biais de l'ANAH représente en moyenne 25 % des travaux effectués, il en découle que la dotation prévue pour 1997 engendrera quelque 8 milliards de francs de travaux. Si par contre cette dotation était en parité avec le produit de la TADB, elle engendrerait pour 14 milliards de francs de travaux, soit 6 milliards de francs injectés dans l'économie nationale. Ces travaux supplémentaires généreraient quant à eux plus d'un milliard de francs de TVA au profit de l'État, sans compter les autres recettes fiscales payées par les entreprises et leurs salariés. L'augmentation de la dotation de l'ANAH serait dès lors largement compensée par ces produits fiscaux ou, pour le moins, globalement neutres, mais permettrait la réhabilitation et la remise sur le marché locatif de plusieurs milliers de logements. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux inquiétudes et aux protestations des propriétaires.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44349

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5623